

T. RINFRET,  
*Député du Gouverneur général.*  
[L.S.]

CANADA

ELIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

A NOS BIEN-AIMÉS ET FIDÈLES SÉNATEURS DU CANADA ET AUX MEMBRES élus pour servir dans la Chambre des communes du Canada, à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

**A**TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé jusqu'au jeudi quinzième jour du mois d'octobre 1953; néanmoins, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé opportun de le proroger de nouveau jusqu'au jeudi douzième jour du mois de novembre 1953; ainsi donc vous et chacun de vous n'êtes pas tenus et contraints d'être présents en Notre cité d'Ottawa le quinzième jour du mois d'octobre 1953, et Nous voulons que vous et chacun de vous soyez entièrement exonérés à cet égard; vous commandant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre cité d'Ottawa susdite, le jeudi douzième jour du mois de novembre 1953, à midi, pour L'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter et conclure les matières qui, par la faveur de Dieu en Notredit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil commun du Canada, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, THIBAudeau RINFRET, Juge en chef du Canada et Député de Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, VINCENT MASSEY, membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

EN NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre Cité d'Ottawa, Canada, ce septième jour d'octobre en l'an de grâce mil neuf cent cinquante-trois, le second de Notre Règne.

Par ordre,

*Le Sous-secrétaire d'État,*  
C. STEIN.